

SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

2022 - 2026



LA LECTURE ET LA CULTURE POUR TOUS ET PARTOUT

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE

3^{ème} schéma de développement de la lecture publique (2022-2026)

Édito de Martine PUBLIÉ,

**Vice-présidente en charge de la culture, du tourisme,
de l'attractivité et de la vie associative.**



Le Département est aux côtés des rhodaniens dans leur vie de tous les jours.

Dans le domaine de la lecture, le Rhône accompagne les 154 bibliothèques, première porte d'entrée de la Culture dans nos villages.

L'équipe de la Médiathèque départementale anime, accompagne au quotidien les acteurs de la lecture publique composée de nombreux bénévoles et des salariés, avec la mise en place de référents de territoire Lecture bien identifiés.

Ces liens de proximité, cette bonne connaissance du territoire et de ses acteurs, la compétence pluridisciplinaire de l'équipe permettent de susciter des projets jusqu'à leurs réalisations.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux attentes des rhodaniens le département met en place un schéma de développement de la lecture publique.

2022 est donc l'année de la construction d'un nouveau schéma qui s'appuie sur l'évolution du schéma précédent.

Un schéma de lecture publique est un document de référence sur les orientations que nous devons travailler tous ensemble au service des rhodaniens.

Ce document se base sur des fondamentaux mais doit être fédérateur en poursuivant un maillage équilibré du territoire et être également innovant. Ces lieux doivent s'adapter à une nouvelle façon de vivre des citoyens. Des lieux de vie où chacun peut trouver sa place, des lieux vivants où l'on peut s'autoriser des expérimentations, de l'innovation dans le fond ou la forme et pourquoi pas, un lieu de challenge ?

Je vous souhaite une bonne lecture de ce schéma, persuadée qu'il nourrira votre réflexion et vos actions futures.

Ravie par avance de découvrir ces nouveaux projets, je reste avec l'équipe de la lecture publique, à votre écoute.

« La lecture élargit l'horizon de la vie, la vie devient plus grande, elle devient autre chose, c'est comme si on possédait une chose que personne ne pourra jamais nous enlever, et ça vous rend plus heureux »

Jon Kalman Stefansson

Un peu d'Histoire...

L'ordonnance de novembre 1945¹ crée les bibliothèques centrales de prêt (BCP) afin de « ravitailler » les bibliothèques des petites communes qui, du fait de leur taille, ne peuvent disposer de collections suffisantes.

À partir du 1^{er} janvier 1986, la mission de lecture publique est confiée aux Départements dans le cadre des lois de décentralisation et vise l'aide aux communes de moins de 10 000 habitants². Les Bibliothèques centrales de prêt deviennent alors bibliothèques départementales de prêt (BDP, loi du 13 juillet 1992³).

Dans le Rhône, la bibliothèque départementale a toujours prêté aux bibliothèques partenaires des collections sur des supports variés : outre les livres, elle a rapidement proposé des disques vinyles et cassettes audio et vidéo, puis des CD et des DVD. Elle devient médiathèque départementale en 2008 ; depuis 2015, elle propose aussi des ressources numériques ; depuis 2018, des jeux vidéo.

Politique publique culturelle, la lecture publique relève depuis la décentralisation de deux collectivités territoriales à l'action complémentaire : les communes et les départements.

L'actualité des bibliothèques en 2022

- La loi bibliothèques :

La loi bibliothèques, ou loi Robert, était attendue depuis 25 ans par la profession : elle a été votée le 21 décembre 2021. Ce texte vient combler un manque : il reconnaît les rôles des bibliothèques territoriales et fixe un cadre général qui peut être une source d'inspiration pour les élus, les cadres dirigeants territoriaux et les personnels des bibliothèques.

Pour la première fois, les missions des bibliothèques publiques sont définies par la loi : "garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs" et "favoriser le développement de la lecture". Les modalités de leur mise en œuvre sont déclinées dans une formulation suffisamment ouverte pour tenir compte des évolutions récentes et futures : collections, services, coopération.

Il faut saluer l'introduction dans le Code général des collectivités territoriales de la notion de "lecture publique d'intérêt intercommunale" et la mention de la "mise en réseau des bibliothèques" territoriales dans les missions des bibliothèques départementales explicitement rappelées (article 9). Cependant, d'autres éléments seront précisés dans d'autres textes comme la notion de « *nécessaire qualification professionnelle* » des agents »

¹ Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 sur la création des bibliothèques départementales de prêt.

² Circulaire DLL6 N°85-47 du 1er août 1985 de Jean Gattegno sur la mission de coopération des BCP avec les communes de moins de 10 000 habitants et sur l'abandon de la desserte des établissements scolaires.

³ Loi n°92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique.

- Le plan de Relance nationale :



Le Centre national du livre se fait l'opérateur du Ministère de la Culture pour permettre aux bibliothèques de bénéficier des crédits proposés aux collectivités dans le cadre du Plan de Relance afin de maintenir l'offre documentaire mise à disposition notamment par les réseaux départementaux. L'aide de l'État vise aussi l'amélioration des bâtiments, afin de garantir l'accès des bibliothécaires territoriaux, d'une part aux collections physiques départementales pour des choix sur place et d'autre part, aux séances de formations proposées in situ. Cette aide pourrait accompagner le projet de déménagement du site de Limas.

- Le rapport Orsenna (2018)⁴ :

L'objectif de ce rapport était d'établir dans un premier temps un diagnostic des lieux de lecture publique en France afin de préparer, dans un second temps, la mise en œuvre de l'engagement présidentiel "d'ouvrir mieux, et donc, plus, les bibliothèques", à savoir d'étendre leurs horaires en soirée et le week-end. Est affirmé le soutien financier de l'État aux collectivités qui font cette démarche d'extension d'accès aux bibliothèques de lecture publique afin de mieux répondre aux besoins des citoyens.



- La lecture publique, Grande cause nationale :



La Grande Cause nationale a été annoncée par le Président de la République le 17 juin 2021 : la lecture est reconnue comme facteur d'inclusion sociale. En France, plus de 10 millions de citoyens sont empêchés de lire, du fait d'un trouble DYS, d'un handicap ou bien d'une situation d'analphabétisme ou d'illettrisme (2,5 millions de personnes concernées). Ce constat encourage les bibliothèques aux partenariats afin d'être pleinement efficaces dans leur rôle de vecteur d'inclusion sociale et numérique.

Le Rhône aujourd'hui...

La population rhodanienne qui est inscrite et emprunte dans une des bibliothèques du réseau représente 14,5% de la population globale du département⁵.

Les bibliothèques du réseau départemental assurent un maillage territorial de proximité (cf carte et liste des communes proposant un lieu de lecture publique, par territoires). Elles doivent être pleinement connectées aux enjeux stratégiques des territoires car le cœur de leurs missions est de jouer un rôle d'interfaces dans les différentes politiques publiques.

⁴ *Voyage au pays des bibliothèques*, Erick Orsenna et Noël Corbin, rapport remis à Madame la Ministre de la Culture Française Nyssen, le 20 février 2018.

⁵ Chiffre des emprunteurs 2020 ; on observe une baisse de 2% par rapport à 2019, en raison de la crise sanitaire. La moyenne nationale avant la crise était de 17%.

**VERS UN 3^{ème} SCHÉMA
DE DÉVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Les précédents schémas (2008-2012 puis 2015-2019)

Le Département du Rhône s'est doté en 2008 d'un premier schéma de lecture publique, document présentant les orientations stratégiques de la collectivité pour les années 2008-2012, afin d'encadrer le soutien du Département aux communes et d'affirmer l'objectif de la politique de lecture publique : offrir à tous les habitants des communes du Rhône un accès équitable et des services de qualité grâce au réseau des bibliothèques. Cet objectif a été reconduit en 2015.

Le 3^{ème} schéma s'inscrit dans cette continuité tout en affichant une ambition renouvelée.

Les cinq missions

Pour mémoire, nous rappelons les cinq missions de la médiathèque dans le cadre de l'action départementale :

- ⇒ La prise en compte des besoins des bibliothèques partenaires
- ⇒ Le relais des politiques de la collectivité
- ⇒ Un rôle d'impulsion et d'expertise
- ⇒ Une adaptation du niveau et des formes d'aides aux réalités et aux possibilités d'action des bibliothèques partenaires
- ⇒ Le soutien à l'innovation et le recours à l'expérimentation avec évaluation.

L'accompagnement

L'action de la médiathèque départementale se décline au quotidien autour de l'accompagnement des 154 lieux de lecture sur l'ensemble du territoire rhodanien afin que chaque rhodanien puisse accéder à une offre de lecture publique de qualité et de proximité. Cet accompagnement prend des formes variées :

- **L'accompagnement documentaire** c'est-à-dire la mise à disposition de collections imprimées, CD et DVD, ressources numériques, jeux vidéo, supports d'animation, expositions.
- La **formation initiale et continue** des bibliothécaires du réseau est au cœur des missions de la médiathèque départementale, notamment vis-à-vis des équipes de bénévoles qui ne peuvent prétendre à aucune autre formation métier. Le programme de formations renouvelé chaque année est construit en collaboration avec les bibliothécaires partenaires et répond à leurs attentes ;
- **L'ingénierie**, c'est-à-dire le conseil aux élus et aux bibliothécaires des structures communales et intercommunales en matière de déménagement/restructuration, projet d'établissement, gestion, informatisation, montage de projets culturels/numériques en partenariat ; la médiathèque collabore avec la DRAC dans le montage de projets permettant des subventions de l'État ;
- Le **développement culturel** et la **médiation** qui propose la valorisation de la lecture et de la culture en milieu rural (dispositif *Premières Pages*, mois du film documentaire, prix littéraires, etc.) ;

**LES LIEUX DE
LECTURE PUBLIQUE
SUR LES TERRITOIRES**

LE RHÔNE EN 2022

208 COMMUNES - 13 CANTONS



● Lieu de lecture publique

CHAPONOST - SITE SUD DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

87 LIEUX DE LECTURE

AMPUIS	LARAJASSE	SAINT-GENIS-L'ARGENTIÈRE
AVEIZE	L'ARBRESLE	SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS*
BESSEY	LENTILLY	SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST
BRIGNAIS	LES HAIES	SAINT-LAURENT-D'AGNY
BRINDAS	LOIRE-SUR-RHÔNE	SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET
BRULLIOLES	LONGES	SAINT-MARTIN-EN-HAUT
BRUSSIEU	LONGESSAIGNE	SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE*
BULLY	MARENNES	SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU
CHAMBOST-LONGESSAIGNE	MESSIMY	SAINT-PIERRE-LA-PALUD
CHAPONNAY	MEYS	SAINT-ROMAIN-EN-GAL
CHAPONOST	MILLERY	SAINT-ROMAIN-EN-GIER
CHASSAGNY*	MONTAGNY	SAINT-SORLIN*
CHAUSSAN	MONTROTTIER	SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON
CHEVINAY	MORNANT	SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE
COISE	ORLIÉNAS	SAVIGNY
COLOMBIER-SAUGNIEU	POLLIONNAY	SÉRÉZIN-DU-RHÔNE
COMMUNAY	POMEYS	SIMANDRES
CONDRIEU	PUSIGNAN	SOUCIEU-EN-JARREST
COURZIEU	RIVERIE	SOURCIEUX-LES-MINES
DOMMARTIN	RONTALON	SOUZY
DUERNE	SAIN-BEL	TALUYERS
ÉCHALAS	SAINT-ANDÉOL-LE-CHÂTEAU*	TERNAY
ÉVEUX	SAINT-BONNET/SAINT-LAURENT-DE-MURE*	THURINS
FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE	SAINT-CLÉMENT-LES-PLACES	TOUSSIEU
GENAS	SAINT-CYR-SUR-LE-RHÔNE	TRÈVES
GRÉZIEU-LA-VARENNE	SAINT-DIDIER-SOUS-RIVERIE*	VAUGNERAY
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ	SAINTE-CATHERINE	VILLECHENÈVE
HAUTE-RIVOIRE	SAINTE-CONSORCE	VOURLES
LA CHAPELLE-SUR-COISE	SAINTE-FOY-L'ARGENTIÈRE	YZERON

* Commune de Beauvallon

* Commune de Chabanière

* Bibliothèque intercommunale

LIMAS - SITE NORD DE LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE

66 LIEUX DE LECTURE

AIGUEPERSE	DENICÉ	QUINCIÉ-EN-BEAUJOLAIS
ALIX	FLEURIE	RONNO
AMPLEPUIIS	GLEIZÉ	SAINT-BONNET-DES-BRUYÈRES
ANSE	GRANDRIS	SAINT-ÉTIENNE-DES-OULLIÈRES
ARNAS	JULIÉNAS	SAINT-ÉTIENNE-LA-VARENNE
BAGNOLS	LAMURE-SUR-AZERGUES	SAINT-FORGEUX
BEAUJEU	LANCIÉ	SAINT-GEORGES-DE-RENEINS
BELLEVILLE*	LE PERRÉON	SAINT-IGNY-DE-VERS
BLACÉ	LE-BOIS-D'OINGT*	SAINT-JEAN-LA-BUSSIÈRE
BOURG-DE-THIZY*	LES CHÈRES	SAINT-JUST-D'AVRAY
CHAMELET	LES SAUVAGES	SAINT-LAGER
CHARENTAY	LIERGUES*	SAINT-LAURENT-D'OINGT*
CHARNAY	LIMAS	SAINT-ROMAIN-DE-POPEY
CHASSELAY	LOZANNE	SAINT-VÉRAND
CHÂTILLON-CHESSY*	MONSOLS*	SAINT-VINCENT-DE-REINS
CHAZAY-D'AZERGUES	MORANCÉ	TARARE
CHIROUBLES	ODENAS	THEIZÉ
CLAVEISOLLES	OINGT*	THIZY*
COGNY	OUROUX*	VALSONNE
CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS	POMMIERS	VAUXRENARD
COURS-LA-VILLE*	POULE-LES-ÉCHARMEAUX	VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
CUBLIZE	PROPIÈRES	VILLIÉ-MORGON

* Commune de Belleville-en-Beaujolais

* Commune de Deux-Grosnes

* Commune de Thizy-Les-Bourgs

* Commune de Val-d'Oingt

* Commune de Porte-des-Pierres-Dorées

* Commune de Cours

* Bibliothèque intercommunale

**LES 4 AXES DU
3^{ème} SCHÉMA
DE DÉVELOPPEMENT
DE LA LECTURE PUBLIQUE
2022-2026**

AVERTISSEMENT :

Chaque axe énoncé ci-après sera décliné en fiches actions construites ainsi :

- Contexte, objectifs, description.
- Moyens (humains et financiers), pilotes et partenaires
- Indicateurs d'évaluation, points de vigilance

AXE 1 **FAVORISER** UNE ÉQUITÉ DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE



AXE 2 **ENCOURAGER** DES BIBLIOTHÈQUES INCLUSIVES ET OUVERTES À TOUS LES PUBLICS



AXE 3 **ACCOMPAGNER** LES USAGES NUMÉRIQUES



AXE 4 **RENFORCER** L'ACTION CULTURELLE



La définition de ces quatre axes induit des modalités de déclinaison opérationnelle afin de mettre en œuvre la politique de lecture publique votée par les élus du Conseil départementale.

AXE 1

Les actions envisagées pour...

UNE ÉQUITÉ DE SERVICES SUR LE TERRITOIRE

Afin de permettre à tous les rhodaniens de bénéficier d'un service de lecture publique de qualité et d'accompagner les communes et communautés de communes pour réduire les disparités d'accès existantes, la médiathèque départementale encourage les démarches de constitution de réseaux intercommunaux, coopération entre communes et synergies territoriales pour favoriser le développement de bibliothèques tiers-lieux de proximité.

La **poursuite** d'un plan de formations professionnelles destinées aux bibliothécaires bénévoles et salariés des structures partenaires ; offre variée, renouvelée en partie chaque année et adaptée aux besoins des bibliothécaires territoriaux permettant de découvrir des services innovants à mettre en place et assurant une montée en compétences conduisant à une amélioration de l'offre de services aux usagers ;

La **sensibilisation** des partenaires territoriaux (Directeurs de la Culture, Directeurs généraux des Services) et des élus locaux pour des bibliothèques valorisées et attractives, aux missions renforcées : développement de la communication avec le réseau des partenaires (informations transmises par la médiathèque, veille professionnelle, etc.) ;

L'**incitation** et le **soutien** à la mutualisation et coopération communale sous des formes adaptées à chaque territoire : constitution de réseaux de lecture publique intégrés ou non (prise de compétence par l'EPCI ou, dans un premier temps, maintien de structures communales coordonnées par un professionnel agent de l'EPCI) ; embauche de salarié mutualisé entre plusieurs structures communales ; autres synergies à inventer.



AXE 2

Les actions envisagées pour...

DES BIBLIOTHÈQUES INCLUSIVES ET OUVERTES À TOUS LES PUBLICS

L'objectif est d'élargir les publics des bibliothèques du Rhône et de porter une attention particulière aux personnes éloignées de la lecture et de la culture en proposant notamment des collections adaptées (Facile à Lire, dys, gros caractères, livres audio). L'inscription des bibliothèques dans les démarches de développement durable est à accentuer.

Accompagnement au quotidien :

Suivi des lieux de lecture par secteur géographique par des référents de territoires experts en ingénierie ; déploiement d'outils de gestion permettant un suivi d'activités régulier (visite technique annuelle, rapport d'activités annuel à compléter pour le Ministère de la Culture) ;

Soutien à l'aménagement/construction/restructuration :

En investissement, dans le cadre de la politique contractuelle, en renforçant la transversalité avec la Direction de l'Action et du Partenariat Territorial ;

Renouvellement des collections physiques conformément à la Charte documentaire :

Développement des collections lire autrement (gros caractères, dys, Facile à Lire, livres audio) ;

Développement du dispositif *Premières Pages*, en partenariat avec la Direction Enfance Famille :

Fort du succès de 5 années d'actions en faveur de la lecture chez les jeunes enfants, la médiathèque propose de poursuivre ces actions, en transversalité avec la politique départementale ;

Consolidation des partenariats avec le Pôle Solidarités et Services aux Usagers :

L'obtention du label *Facile à Lire* traduit l'engagement de la médiathèque dans le développement de collections adaptées et des actions de formations qui participent à la transversalité des politiques sociales du Département ;

L'**inclusion numérique** est un autre champ investi par la médiathèque départementale en collaboration avec le Pôle Solidarités et Services aux Usagers.



AXE 3

Les actions envisagées pour...

LES USAGES NUMÉRIQUES

En facilitant l'accès des rhodaniens aux ressources en ligne, sans obligation d'inscription dans un lieu de lecture du réseau, la médiathèque participe pleinement à la reconnaissance de l'hybridation des collections (physiques et numériques) et de la pluralité des usages.

Accompagnement des bibliothèques du réseau volontaires pour s'équiper d'un logiciel libre permettant d'améliorer leur gestion quotidienne ;

Poursuite des actions de médiation numérique destinées aux bibliothécaires du réseau pour leur permettre d'être acteurs dans la lutte contre la fracture numérique ;

Développement d'une offre de ressources loisirs, auto-formation et ludo-pédagogique en direction de tous les habitants du Rhône ; l'engagement de la médiathèque départementale dans une logique de collections hybrides (ressources numériques en complément des collections physiques) vise à accroître le nombre des personnes fréquentant les bibliothèques territoriales ;

Soutien aux projets Éducation aux Médias et à l'Information (EMI), impulsés par les bibliothécaires du réseau et les enseignants des collèges du Rhône, en lien avec le Plan Jeunesse mis en œuvre par la Direction de l'Éducation : la médiathèque contribue ainsi pleinement à la dynamique impulsée par le Département pour former les citoyens de demain, insérés et responsables ;

Mise en œuvre de l'accès aux ressources numériques pour les collégiens : développement d'une offre « loisirs » accessible depuis l'Espace Numérique de Travail et sélectionnée afin de compléter l'offre pédagogique relevant de l'Éducation Nationale ;

Préparation de la demande de label *Bibliothèque Numérique de Référence* porté par le Ministère de la Culture pour candidater d'ici 2026.



AXE 4

Les actions envisagées pour...

LE RENFORCEMENT DE L'ACTION CULTURELLE

La médiathèque entend conforter la politique menée depuis 2016 au sein des bibliothèques du réseau à savoir la construction d'un programme culturel riche et varié, renouvelé chaque année, en lien étroit avec les tendances culturelles actuelles ; les spectacles proposés sont adaptés aux bibliothèques ce qui permet une diversification des publics et la mise en œuvre d'une action culturelle de qualité et de proximité.

Renouvellement de la saison culturelle chaque année, en cohérence d'une part avec les attentes des bibliothèques et les événements nationaux ; d'autre part avec les programmations des Archives départementales et métropolitaines, du musée et site gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal et du service culture du Département (Cultur'en Bus notamment) afin de permettre le rayonnement des projets culturels départementaux sur l'ensemble du territoire en profitant de l'exceptionnel et unique maillage de proximité assuré par les lieux de lecture ;

L'**organisation** sur le calendrier scolaire (et non plus le calendrier annuel) doit être actée pour être en cohérence avec les autres institutions culturelles départementales et le fonctionnement des bibliothèques ;

Renouvellement et **accroissement** des supports d'animation : actuellement 160 supports sont disponibles (expositions grand public sur supports mobiles, tapis de lecture et outils d'animation destinés au jeune public, malle cinéma pour les collégiens, etc.) et une tension est constatée sur la circulation de ces supports fort appréciés de l'ensemble du réseau.



LES AIDES DU DÉPARTEMENT AUX COLLECTIVITÉS

Afin d'atteindre ses objectifs en matière d'aménagement du territoire, le schéma de développement de lecture publique propose un accompagnement volontariste à destination des communes et des EPCI au travers de la politique contractuelle, renforcée de nouveaux dispositifs en fonctionnement.

Soutien en investissement

PAR LA DIRECTION DE L'ACTION TERRITORIALE ET DU PARTENARIAT :

Construction, extension ou restructuration de bibliothèques (y compris mobilier et informatique) ;

Réaménagement de bibliothèques (travaux intérieurs et/ou changement de mobilier lié à l'accueil du public) ; aménagement d'un dispositif type « boîte retours » pour une autonomie de gestion des usagers ;

Aménagement de locaux temporaires (installation d'équipements provisoires dans l'attente d'un équipement répondant aux normes de lecture publique) ;

Mise en accessibilité du bâti (mise en conformité des bibliothèques avec la loi handicap).

Soutien en fonctionnement

PAR LA MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE :

Aide à l'emploi à destination d'un coordinateur de réseau embauché par un EPCI dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) tripartite, signé avec la DRAC pour 3 ans renouvelable une fois (subvention du Département : 30 % la première année, 25 % la deuxième, 20 % la troisième ; puis 20 % pendant 3 ans).

Aide à la création d'un poste de bibliothécaire mutualisé entre plusieurs bibliothèques d'un même territoire (subvention du Département : 30 % la première année, 25 % la deuxième, 20 % la troisième ; puis 20 % pendant 3 ans). Ce dispositif permettra une efficace collaboration avec des équipes de bénévoles soucieuses de la qualité de service rendu et de la montée en compétences de leurs pratiques. Ce dispositif s'entend dans la limite de 2 postes soutenus par an sur le territoire.

Aide à un projet numérique ou culturel dans le cadre d'un Appel À Projet (maximum 30 % du montant total de la dépense, avec un plafond de 3 000 euros par projet).

Retrouvez la version complète du schéma de développement de la lecture publique #3 sur <https://mediatheque.rhone.fr>

La bibliothèque chez vous...

mediatheque.rhone.fr

Pour **visionner** des films, des documentaires, **dévor**er vos magazines préférés, **faire** du sport, **écouter** de la musique et **lire** sur tablette/smartphone/liseuse...

Et pour les plus **jeunes**, des films d'animations, des cours d'anglais, d'allemand...

La médiathèque départementale

La bibliothèque de votre bibliothèque !

ACCOMPAGNER

les 154 bibliothèques du Rhône, afin que chaque habitant puisse **accéder** à un offre de lecture publique de **qualité** et de **proximité**.

FORMER

Les professionnels salariés et bénévoles des bibliothèques des communes.

PROPOSER

Une **programmation culturelle** (spectacles, dispositif Premières Pages, mois du film documentaire...) **pour** permettre le **développement** et le **rayonnement** de la culture sur l'ensemble du territoire.

 [mediatheque.rhone.fr](https://www.facebook.com/mediatheque.rhone.fr)

Médiathèque départementale du Rhône
mediatheque@rhone.fr

Site de Chaponost

2 route des Troques
69630 Chaponost
Tél : 04 87 34 02 35

Site de Limas

Chemin du Chabert
69400 Limas
Tél. : 04 74 62 13 88
